

Grenoble, le jeudi 24 août 2017



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Le recteur de l'académie de Grenoble
Chancelier des universités

à

Mesdames et messieurs les directeurs d'école
REP/REP+
Mesdames et messieurs les principaux de collège
REP/REP+

s/c de

Madame et messieurs les IA-DASEN

Rectorat

Collège
des
inspecteurs d'académie,
inspecteurs pédagogiques
régionaux

et

Collège
des
inspecteurs
de l'éducation nationale

enseignement technique,
enseignement général,
information et orientation

Réf N°2017-122

Affaire suivie par
Elsa DEBRAS
IA-IPR de Lettres

Téléphone
06.10.99.06.93

Mél :
elsa.debras@ac-grenoble.fr

7, place Bir-Hakeim
CS 81065 - 38021
Grenoble cedex 1

Objet : mise en place d'évaluations académiques en littératie en CE1, CM1 et 6^{ème} dans les écoles et collèges de REP/REP+ à la rentrée 2017

Le dernier séminaire académique consacré à l'Education prioritaire a montré combien un niveau de compréhension et de production écrites suffisant, ou niveau de littératie, est un critère essentiel pour garantir les conditions d'un parcours scolaire réussi. L'académie déploie un grand plan de réussite pour l'éducation prioritaire dans lequel s'inscrit l'attention portée à la littératie, en articulation avec le projet Fluence e-fran.

Afin d'évaluer les besoins précis des élèves sur ces compétences et l'efficacité des actions mises en place pour y répondre tout au long de la scolarité dans une logique de réseau, l'académie s'est dotée d'outils et de protocoles d'évaluation sur cette question. Les évaluations sont construites en lien avec des enseignants-chercheurs et serviront en premier lieu au pilotage de l'école et du collège. Elles permettront également de suivre les progrès des élèves sur plusieurs années.

Ces évaluations concernent toutes les classes de CE1, CM1 et 6^{ème} des réseaux d'Education prioritaire de l'académie, ainsi qu'un territoire témoin (la circonscription de Grenoble 4). Elles sont constituées d'une partie collective (une heure de passation) et d'une partie individuelle constituée d'un test de fluence (une minute par élève hors temps d'installation). La passation aux modalités volontairement simples se déroulera durant le mois de septembre 2017, dans la mesure du possible au cours de la première quinzaine de manière à pouvoir établir un diagnostic dès le démarrage de l'année scolaire. La période de saisie des résultats démarrera mi-octobre.

Ces évaluations doivent permettre d'identifier de manière précise à différentes étapes de la scolarité obligatoire les acquis et les besoins des élèves en littératie pour mettre en place au plus tôt les actions pédagogiques les plus pertinentes, à l'école comme au collège. Elles s'accompagneront pour les réseaux qui en feront la demande d'actions de formation inter-degrés et interdisciplinaires. Des formateurs des premier et second degrés interviendront en binômes sur les réseaux.



Les évaluations et la formation s'appuient, entre autres, sur la fluence. Mais elles prennent également en compte d'autres aspects : l'apprentissage continué de la lecture du cycle 2 au cycle 4, l'enseignement explicite de la compréhension, la production d'écrit et l'acquisition de l'orthographe. Elles ne se superposent donc pas au projet e-Fran pour lequel un appel à candidatures a été fait par ailleurs.

Des ressources scientifiques et pédagogiques seront également mises à disposition.

2/2

Je vous remercie de votre implication, au bénéfice du suivi des élèves et de leur réussite.

Claudine SCHMIDT-LAINÉ

PJ : documents relatifs aux évaluations de CE1, CM1 et 6^{ème}. Pour chaque niveau, vous trouverez le document pour l'élève, celui pour l'enseignant avec les consignes de passation, et celui comportant les consignes de correction.